

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Service :

Services éducatifs

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
1.0 TITRE.....	4
2.0 FONDEMENTS.....	4
2.1 CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	4
2.2 LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.....	4
2.3 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE A L'EMPLOI ET A LA QUALITE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	4
2.4 REGIME PEDAGOGIQUE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	4
2.5 REGIME PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE..	4
2.6 REGIME PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION GENERALE DES ADULTES.....	4
2.7 PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION DU FRANÇAIS A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	4
2.8 PLAN STRATEGIQUE 2007-2012 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE	5
3.0 DESTINATAIRES.....	5
4.0 PRINCIPES DIRECTEURS.....	5
5.0 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	5
6.0 ENGAGEMENT.....	6
7.0 RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE.....	6
8.0 ENTRÉE EN VIGUEUR.....	6

Au Québec, la langue française est un outil essentiel à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences dans tous les domaines d'apprentissage et pendant tout le parcours de formation, que ce soit la formation générale, la formation professionnelle ou les études supérieures. Sa maîtrise constitue un facteur de réussite dans la vie personnelle, sociale et professionnelle des futurs citoyens.

Afin de donner à sa clientèle, toutes les possibilités de posséder un outil efficace de communication et d'apprentissage, le Centre de services scolaire de la Capitale mettra tout en œuvre pour que ses élèves évoluent dans un environnement linguistique de qualité.

Les défis que pose la maîtrise d'une langue parlée et écrite de qualité sont considérables. Il est possible de les relever à la condition qu'il y ait une concertation de l'ensemble du personnel du Centre de services scolaire. En tant que modèles et personnes de référence, les adultes qui interviennent auprès des jeunes doivent s'exprimer, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans une langue juste. Les établissements doivent déployer les stratégies pédagogiques efficaces et adaptées pour assurer chez les élèves l'acquisition des compétences attendues en lecture, en écriture et en expression orale. Sur le plan organisationnel, les communications, tant à l'interne qu'à l'externe, doivent manifester une préoccupation constante de la qualité de la langue ; d'une façon particulière, les communications avec les parents doivent refléter cet engagement.

En adoptant la politique linguistique, le Centre de service scolaire de la Capitale vise à développer une véritable culture de la langue française qui servira de levier pour la réussite de ses élèves. Il réitère sa volonté de soutenir, d'encourager et de valoriser la maîtrise de la langue française, axe d'intervention au cœur de son [Plan stratégique 2007-2012](#).

La présente politique s'inscrit dans les mesures du [Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire](#) en tenant compte des différentes obligations des régimes pédagogiques.

TITRE

Politique linguistique

Point [4](#). « *Chaque centre de services scolaire devra avoir une politique linguistique,*

- **2^e objectif** : s'assurer que les communications aux parents soient claires, accessibles et de bonne qualité ;
- **3^e**